

ON CONTINUE...

avec **l'UFR** des industries chimiques CGT

l'édito

■ La situation des travailleurs et du peuple se détériore en France.

L'*offensive du pouvoir s'accélère pour justifier les attaques contre l'ensemble des travailleurs qui subit le coût de l'inflation. Après l'augmentation de 15 % du prix de l'électricité en février, le gouvernement annonce une augmentation de 10 % en août, une hausse du carburant, des produits alimentaires, etc...*

Macron prépare d'arrache-pied la rentrée et prévoit d'associer certains Partis à un tout nouveau projet, qu'il qualifie d'« initiative politique d'ampleur », dans un entretien au Figaro Magazine. Il déclare : « Je ferai tout ce que je peux faire jusqu'en mai 2027. Et je vais faire beaucoup, croyez-moi ». Le chef de l'État n'exclut pas d'utiliser une nouvelle fois l'article 49.3 pour faire passer ces projets antisociaux. Le régime autoritaire se confirme, il s'est déjà exprimé puissamment ces derniers mois, du passage en force sur la réforme des retraites à la répression contre la jeunesse des quartiers populaires.

Le gouvernement montre qu'il ne veut rien négocier, ni retirer des lois sur le chômage, la réforme

des retraites, ou la réforme du RSA...

Actifs, retraités, étudiants et privés d'emplois, nous avons toutes et tous les mêmes intérêts : stopper la politique de Macron et des capitalistes qui ne cherchent que le profit. Le contexte d'inflation est loin d'être résorbé, il faut imposer au gouvernement et au patronat l'augmentation généralisée des salaires et des pensions, leur indexation sur l'inflation, l'augmentation immédiate des minima sociaux. Il faut riposter à l'autoritarisme du pouvoir, la répression contre les salariés et les syndicalistes qui luttent.

Le gouvernement qui, dans le même temps, bafoue les droits du peuple du Niger en soutenant une possible intervention militaire dans ce pays. Si elle ne prévoit pas d'engager des troupes, la France se prépare à encadrer une opération par procuration, au service de ses intérêts. La France masque ses intérêts sous la défense d'une prétendue « démocratie » qu'elle est la première à bafouer en

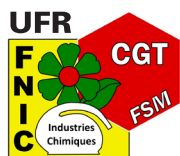
déstabilisant des États, en pillant les ressources naturelles, le tout sous étroite surveillance militaire. Le peuple Nigérien doit s'opposer, à toutes formes d'intervention militaire au nom des intérêts du Capital.

Seule la lutte des travailleurs peut imposer la paix.

Il n'y a pas d'avancées sociales dans un monde en guerres, qu'elles soient militaires ou économiques.

Sommaire

Une : L'édito • La perte d'autonomie doit être financée par les cotisations sociales p.2 • L'information, l'international p.3 • L'agenda, l'orga-le point, le coup de gueule p.4 •



ON CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)
FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex
 Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr
 Directeur de publication : **Emmanuel Lépine**
 Bimensuel - 1,06 euros / ISSN : 2112-2776 / Commission paritaire : 0124 S 08416

l'action

LA PERTE D'AUTONOMIE DOIT ÊTRE FINANCÉE PAR LES COTISATIONS SOCIALES, INTEGRÉE DANS LA SÉCURITÉ SOCIALE :

■ Après avoir reporté la « Loi bien vieillir », l'État veut faire payer les familles.

Le texte de loi, annoncé fin 2022, avait commencé à être examiné par les députés en séance publique, début avril, avant qu'ils ne soient forcés de s'interrompre, faute de temps. Ils devaient le reprendre en session extraordinaire du Parlement, le 20 juillet. Mais la conférence des Présidents a décidé de retirer la proposition de Loi « bien vieillir » de l'ordre du jour, pour d'autres dossiers soit-disant prioritaires.

L'État veut faire payer les familles à sa place. Le 26 juillet, un rapport a été remis à la 1^{ère} ministre. Il vise à instaurer une allocation universelle et solidaire en remplacement de l'APA (allocation perte d'autonomie).

Cette couverture sociale unique et organisée du risque « dépendance » des personnes âgées serait

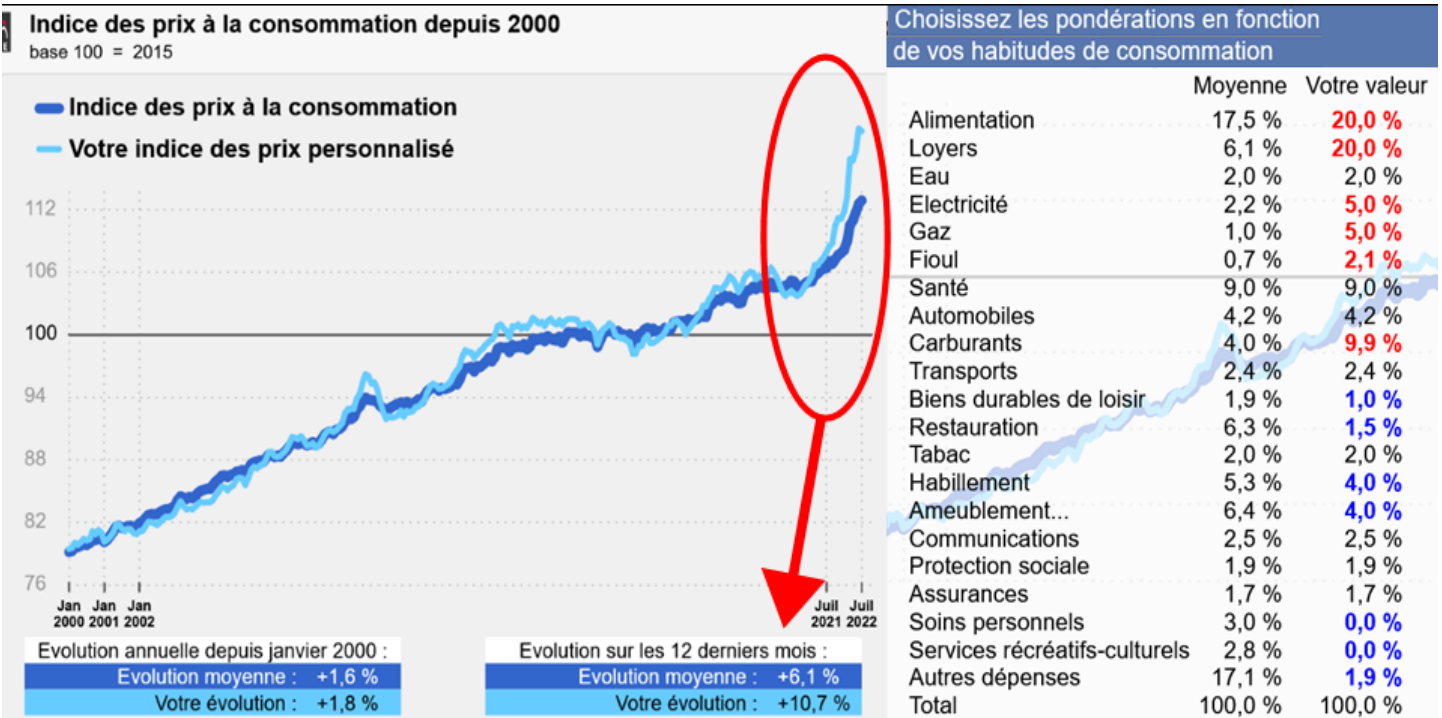
définie par un cadre nouveau d'assurances sociales. Elle serait constituée de soutiens accordés au regard des besoins de chacun et financée par la contribution solidaire de tous, à hauteur des ressources respectives de chacun. En clair, les résidents en EHPAD, devraient, logiquement, être mis à contribution, en fonction de leurs moyens. Dans ce rapport, il est suggéré qu'il serait légitime que les familles participent au financement. D'abord par une « obligation alimentaire » étendue à l'ensemble de la famille et plus seulement à celle des résidents bénéficiant de l'ASH (Allocation Solidaire Hébergement). Un prélèvement qui serait proportionnel aux revenus. Au décès du résident, un prélèvement sur l'héritage serait institué, également, selon les ressources de la famille. 64.8 % des EHPAD et des services à la personne étaient déficitaires fin 2022, et 28 % ont été contraints de fermer des lits ou de refuser des accompagnements à domicile, faute de moyens humains et financiers.

La CGT exige :

- Une loi pérenne qui permette l'attribution de moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux de « la perte d'autonomie » dont la prise en charge collective doit être assurée exclusivement par la Sécurité sociale.
- Son financement doit être assuré entièrement par la cotisation sociale et géré par les travailleurs en dehors de l'État et du paritarisme (retour à des élections par et pour les travailleurs).
- Des investissements de 10 à 15 milliards d'euros par an.
- Créations de 200 000 emplois pérennes dans les EHPADs et 100 000 pour le secteur du domicile.
- L'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises (84.8 milliards d'euros en 2023).

INFLATION : LA SOLUTION C'EST L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS

(Source dossier salaires FNIC CGT)



■ L'inflation vraie subie par chaque ménage est souvent différente de la moyenne qu'exprime l'Indice des Prix à la Consommation. Pour les ménages aux revenus modestes, ils subissent une inflation de 10,7 % sur 1 an. Ce qui signifie que sans hausse des salaires et des pensions équivalentes de + 10,7 %, il y a perte de pouvoir d'achat depuis un an pour des millions de travailleuses et travailleurs.

INTERNATIONAL

L'URANIUM AU SERVICE DU CAPITAL, EST INTERDIT AU PEUPLE DU NIGER.

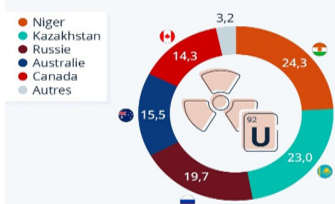
Au-delà de l'incertitude pour la suite des relations politiques et militaires, le pays africain est également un important producteur d'une ressource stratégique nommée uranium.

Le Niger est le premier fournisseur d'uranium de l'UE, avec 24 % de ses importations, mais il représente moins de 5 % de la production mondiale. Il faut noter qu'il a fourni avec le Kazakhstan, la Russie, l'Australie et le Canada, 96 % de l'uranium naturel livrés à l'UE. La loi impose aux compagnies d'électricité de détenir des stocks pour plusieurs années. Ainsi, contrairement à ceux qui prennent toutes les occasions pour critiquer l'énergie nucléaire, l'approvisionnement en uranium naturel des centrales nucléaires de l'Union européenne n'est pas mis en danger par les événements au Niger. Le paradoxe est que le Niger est l'un des pays les plus pauvres du monde, du seul fait du pillage de ses ressources naturelles et il le restera

encore longtemps parce qu'il ne dispose pas d'une production d'électricité abondante et bon marché. Selon l'Agence internationale de l'énergie, seuls 14 % des 26 millions d'habitants du Niger sont raccordés au réseau électrique. Le pays est dépendant de son voisin du sud, le Nigeria, qui fournit 70 % de sa consommation d'électricité. En représailles contre la junte, le nouveau président du Nigeria, a décidé de couper l'approvisionnement en électricité du Niger, si bien que les coupures sont encore plus fréquentes et plus longues que lorsque la situation était déjà insupportable. Les richesses du sol nigérien n'appartiennent pas aux capitalistes français, chinois ou états-unis, ni aux corrompus qui les servent, elles appartiennent au peuple nigérien et doivent lui revenir.

D'où provient l'uranium consommé dans l'UE ?

Principaux pays fournissant de l'uranium à l'Union européenne (2021), en %



Source : Agence d'approvisionnement d'Euratom

statista

L'agenda

- 5 septembre : Assemblée Générale des syndicats de la FNIC-CGT
- 6 septembre : Conseil National de L'UFR
- 7 septembre : Secrétariat UFR

l'orga – le point...

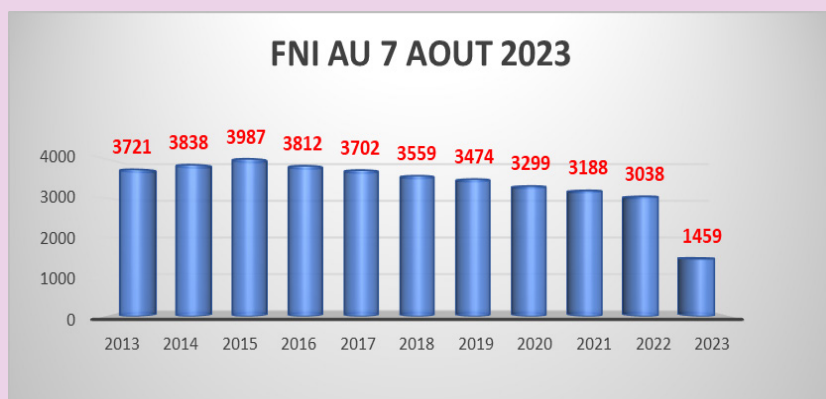
RENFORCER LE SYNDICALISME RETRAITÉS : C'EST RENFORCER TOUTE LA CGT !

À la CGT, nous partageons tous que le renforcement de notre Organisation syndicale est une des préoccupations dans notre activité et qu'il est un élément constitutif du rapport de force. Dans ce contexte, la spécificité du syndicalisme retraité, du fait qu'il n'intervient plus dans l'entreprise, renforce le besoin de travailler en premier avec le syndicat CGT de notre entreprise ainsi qu'avec les Organisations de la CGT que ce soit dans les fédérations professionnelles avec les Unions fédérales de retraités ou dans les territoires, avec les Unions syndicales de retraités. Dans la période où les retraités se sont mobilisés fortement avec les

salariés pour le retrait de la réforme des retraites et pour faire vivre leurs exigences revendicatives pour l'augmentation des pensions pour la conquête de droits fondamentaux à la santé, à la protection sociale, à l'accès au logement, à l'énergie, à l'éducation, à la culture et aux loisirs, la continuité syndicale s'impose donc dans une vie qui se poursuit et dans laquelle nos Camarades retraités ont à se battre pour de nouvelles revendications. Compte tenu de ces quelques réflexions, il n'est pas possible de

laisser nos collègues de travail quitter le syndicat quand ils arrivent à la retraite comme si la vie sociale ne les concernait plus. Comment convaincre qu'il est indispensable, lorsque l'on prend sa retraite, de rester syndiqué à la CGT ou de se syndiquer à la CGT ?

La continuité syndicale, c'est lutter tous ensemble, actifs et retraités, dans le syndicat CGT de nos entreprises, contre le gouvernement et le patronat, par la mobilisation de tous les travailleurs afin de faire aboutir nos revendications.



l'orga – le point...

COUP DE GUEULE !

Augmentation de 10 % de l'électricité : le gouvernement attaque une fois de plus le pouvoir d'achat des populations les plus précaires. (étudiants, privés d'emplois, retraités et salariés, à bas revenus)

Après une première augmentation en février 2023 de 15 %, ce mardi 18 juillet 2023, le gouvernement impose une nouvelle hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE). C'est un bond de 10 % au 1^{er} août qui s'appliquera sur les factures de chaque usager dans le cadre de la sortie progressive du « bouclier tarifaire ».

Après la suppression des tarifs réglementés de vente du gaz au 1^{er} juillet (TRVG), de nombreux usagers de l'électricité et du gaz sont confrontés à de réelles difficultés pour payer leur facture énergétique. La tendance haussière des foyers en précarité énergétique est malheureusement confirmée : + 5 % en 2022 touchant particulièrement les jeunes de 18-34 ans. Dans la même période, les interventions de coupures de fournitures ou de réductions de puissance pour impayés sont passées de 702 000 à 767 000.

Dans ce contexte, les revendications de la FNIC CGT, de la mise en place d'un service public de l'énergie, contrôlé et géré par les travailleurs et de l'augmentation des salaires et des pensions au niveau réel de l'inflation, sont la seule réponse aux besoins des populations les plus précaires.